

Image not found or type unknown



évaluation des biens par un notaire

Par **bouriezl**, le **21/09/2012** à **21:46**

Bonjour,

Mon père viens de décéder.

le notaire vient d'ouvrir la succession et fait évaluer les biens de mes parents.

Es ce que je peux faire une contre expertise de l'évaluation des biens que le notaire va me donner et par qui un autre notaire ?

es ce que je peux ne pas prendre le notaire qui a ouvert la succession ?

Je vous remercie pour votre réponse bien cordialement

laurence